

République du Bénin

Cour constitutionnelle

GREFFE

N° 017 / CC/GEC



CHAMBRE DES AUDIENCES PLENIERES
RÔLE DE L'AUDIENCE DU JEUDI 20 FEVRIER 2025

HEURE : 10 HEURES

**LIEU : Salle des audiences publiques de la Cour constitutionnelle sise à
Ganhi, avenue Gouverneur général PONTY à Cotonou**

N°	N° DU RECOURS	REQUERANT	REQUIS	OBJET	OBSERVATION
1.	1801/265/REC-23 du 28/09/2023	Collectivité OKOU EDIBO Rep/ Godonou OKOU	Chambre judiciaire de la Cour Suprême	Recours contre le jugement n°09 du 09 janvier 1973 du TPI de Porto-Novo, l'arrêt n°59 du 02 juillet 1975 de la Cour d'Appel de Cotonou et l'arrêt n°07/CJA du 28 juin 1985, de la Cour Suprême, pour violation de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.	
2.	1455/208/REC-23 du 03/08/2023	- Justin ADEBO - Gabriel DJOSSOU	- Noël Zantan KPADONOU - Justin GBENAMETO - Jean-Marie do REGO	Demande d'intervention de la Cour dans une affaire foncière.	
3.	1727/315/REC-24 du 19/08/2024	Sanni BONI	Commission de l'instruction de la CRIET	Recours pour détention arbitraire, vice de procédure et violation de droits humains.	
4.	0950/156/REC-23 du 12/05/2023	- Elisée CHAM AKOCHIFFO - Christiane DASSI	Secrétariat général du Gouvernement	Recours pour violation de l'article 18. 4 de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.	



5.	2165/309/REC-23 du 24/11/2023	Hamed OBA	Commissaire du 12 ^{ème} arrondissement de Cotonou - Max ADJOVI - Corneille ADJOVI <i>(Me Fulbert BEHANZIN)</i>	Recours pour garde à vue abusive, traitements inhumains et dégradants, violation de l'article 5 de la CADHP.	
6.	1417/206/REC-23 du 27/07/2023	Aurelia GANDEMEY	Directeur général de l'Agence Pénitentiaire du Bénin	Recours pour violation des articles 8, 15 et 35 de la Constitution.	
7.	0807/137/REC-23 du 18/04/2023	- Prosper BODJRENOU -Lionel WHANNOU	Coordonnateur de la Cellule du contrôle de la gestion des Communes	Recours pour violation de la Constitution.	
8.	1214/192/REC-23 du 26/06/2023	Landry Angelo ADELAKOUN et 5 autres	- Maire de la Commune de Porto-Novo - Préfet du département de l'Ouémé	Recours en inconstitutionnalité de la décision d'annulation de l'organisation de manifestations à caractère religieux, sur toute l'étendue du département de l'Ouémé, jusqu'à nouvel ordre, pour violation des droits fondamentaux.	



9.	2398/443/REC-24 du 05/12/2024	Nourénu ATCHADE <i>(Me Renaud Vignilé AGBODJO)</i>	Président de la CENA	Recours en inconstitutionnalité de la désignation des chefs de village ou de quartier du parti UPR, par la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA).	
10	2503/464/REC-24 du 19/12/2024	Zountindé Steeve AMOUSSOU <i>(Me Magloire YANSUNNU Me Barnabé GBAGO, Me Julien TOGBADJA et Me Augustin ABALLO)</i>	Procureur spécial près la CRIET	Recours pour violation de la Constitution, des libertés et droits de la personne humaine.	
11	0274/071/REC-25 du 06/02/2025	Judicaël GLELE AKPOKPO	Rachidi GBADAMASSI <i>(Me Hugo KOUKPOLOU)</i>	Recours pour violation de la Constitution et de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples	
12	0275/072/REC-25 du 06/02/2025	Omontayo Vignihoué Ashley TOLO	Rachidi GBADAMASSI <i>(Me Hugo KOUKPOLOU)</i>	Recours pour violation de la Constitution	
13	0276/073/REC-25 du 06/02/2025	Gloria Mahounan YAFOUNDE	Rachidi GBADAMASSI <i>(Me Hugo KOUKPOLOU)</i>	Recours pour violation de la Constitution	



14	0260/074/REC-25 du 06/02/2025	Lionel Richard WHANNOU	Rachidi GBADAMASSI <i>(Me Hugo KOUKPOLOU)</i>	Recours pour violation de la Constitution	
15	0311/088/REC-25 du 10/02/2025	Noël Olivier KOKO Kami Justin A. FADO	Rachidi GBADAMASSI <i>(Me Hugo KOUKPOLOU)</i>	Recours pour violation des articles 34, 35 e 36 de la Constitution	

Cotonou, le 14 FEV 2025

Le Greffier en chef,



Sylvestre FARRA